

ARRETE DAJI/2024/DS/82
Portant délégation de signature

à

Monsieur Denis BERTIN
Vice-président délégué à la Fondation A*Midex

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11, L. 712-2 et R. 719-205,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université, notamment son annexe 11,
- Vu** les Statuts de la Fondation A*Midex,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-1 du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'arrêté de nomination DAJI/2024/Nomination/02 relatif à la composition de l'équipe de gouvernance (vice-présidents délégués) du 2 février 2024, portant nomination de Monsieur Denis BERTIN en tant que Vice-Président délégué à la Fondation A*Midex,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Denis BERTIN**, à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la fondation universitaire A*Midex, les actes suivants :

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de tous les Centres financiers relevant de la Fondation A*Midex ainsi que les ordres de missions des agents placés sous son autorité, lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée par le budget de la Fondation dans la limite de 1 000 € par opération.

Article 3

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation pour attester de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la Fondation universitaire A*Midex.
Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional.

Article 4

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation de signature pour :

- les actes d'exécution des conventions attributives d'aide découlant des PIA gérés par A*Midex.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 5

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois.

Chapitre III Appels à projets

Article 6

Monsieur Denis BERTIN reçoit délégation afin de signer, dans le cadre des appels à Projet A*Midex, toutes les conventions d'application et de mise en œuvre des projets retenus par les instances de gestion de la fondation universitaire.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 7

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti au même délégataire.

Article 8

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 9

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 2 février 2024,

Le délégant,

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : **05 FEV. 2024**
Transmis au Recteur le : **05 FEV. 2024**